



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 avril 2017
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2017

30 mai-9 juin, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel du Directeur exécutif

Fonds des Nations Unies pour la population

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique
du FNUAP pour 2014-2017**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport analyse les progrès réalisés dans la réalisation des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017. Il traite en outre des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément aux exigences de la résolution 2013/05 du Conseil économique et social.

Le FNUAP a fait le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre de son plan stratégique. Le présent rapport démontre que le FNUAP a atteint les résultats qu'il s'était fixés pour les trois premières années du plan stratégique (2014-2016). Ses annexes, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et informations détaillées sur les résultats obtenus par le Fonds.

Le présent rapport doit être lu parallèlement à l'examen statistique et financier de 2016 (DP/FPA/2017/4 (Part I)/Add.1), dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires.

Les éléments de décision sont présentés dans la section V du présent rapport.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Évolutions récentes et nouvelles tendances	3
III. Progrès et difficultés	5
A. Résumé des résultats clefs et des principales difficultés	5
B. Résultats détaillés	8
IV. Efficacité et efficience organisationnelles	20
V. Éléments de décision	25
Annexes	
Les annexes à ce rapport sont disponibles, en anglais uniquement, sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP (UNFPA Executive Board website)	
Annexe 1. Scorecard and indicator updates, 2016 (Tableaux de bord et indicateurs actualisés pour 2016)	
Annexe 2. Country results and case studies to illustrate the theory of change (Résultats par pays études de cas illustrant la théorie du changement)	
Annexe 3. Implementation of the global and regional interventions, 2016 (Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales)	
Annexe 4. Humanitarian action and resilience-building update, 2016 (Compte rendu de l'action humanitaire et des activités de renforcement des capacités pour 2016)	
Annexe 5. Implementation of the quadrennial comprehensive policy review, 2016 (Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet en 2016)	
Annexe 6. Data supplement (Données complémentaires)	
Annexe 7. Supplementary reports (Rapports supplémentaires)	

I. Introduction

1. En 2016, le FNUAP a obtenu des résultats très satisfaisants dans la poursuite de l'objectif général de son plan stratégique pour 2014-2017, à savoir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative, la réalisation des droits à la procréation et la réduction de la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin d'améliorer les conditions de vie des femmes, des adolescents et des jeunes. Il était également en passe d'atteindre la plupart des cibles de son plan stratégique.

2. Le présent rapport analyse la performance cumulée du FNUAP pour l'année 2016 concernant la réalisation des résultats du plan stratégique pour 2014-2017. Il présente en outre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (ci-après, l'« examen quadriennal complet »). Le rapport résume également les contributions des interventions mondiales et régionales du FNUAP contribuant à l'obtention des résultats du plan stratégique (voir l'annexe 3) et décrit les difficultés rencontrées et les enseignements tirés au cours de la période 2014-2016.

3. Le rapport comporte cinq sections : (a) une introduction (section I); (b) les évolutions récentes et les nouvelles tendances qui ont caractérisé l'avant-dernière année de mise en œuvre du plan stratégique (section II); (c) les progrès réalisés dans la réalisation des résultats du plan stratégique et les difficultés rencontrées (section III); (d) l'efficacité et l'efficience organisationnelles (section IV) et (e) les éléments de décision (section V).

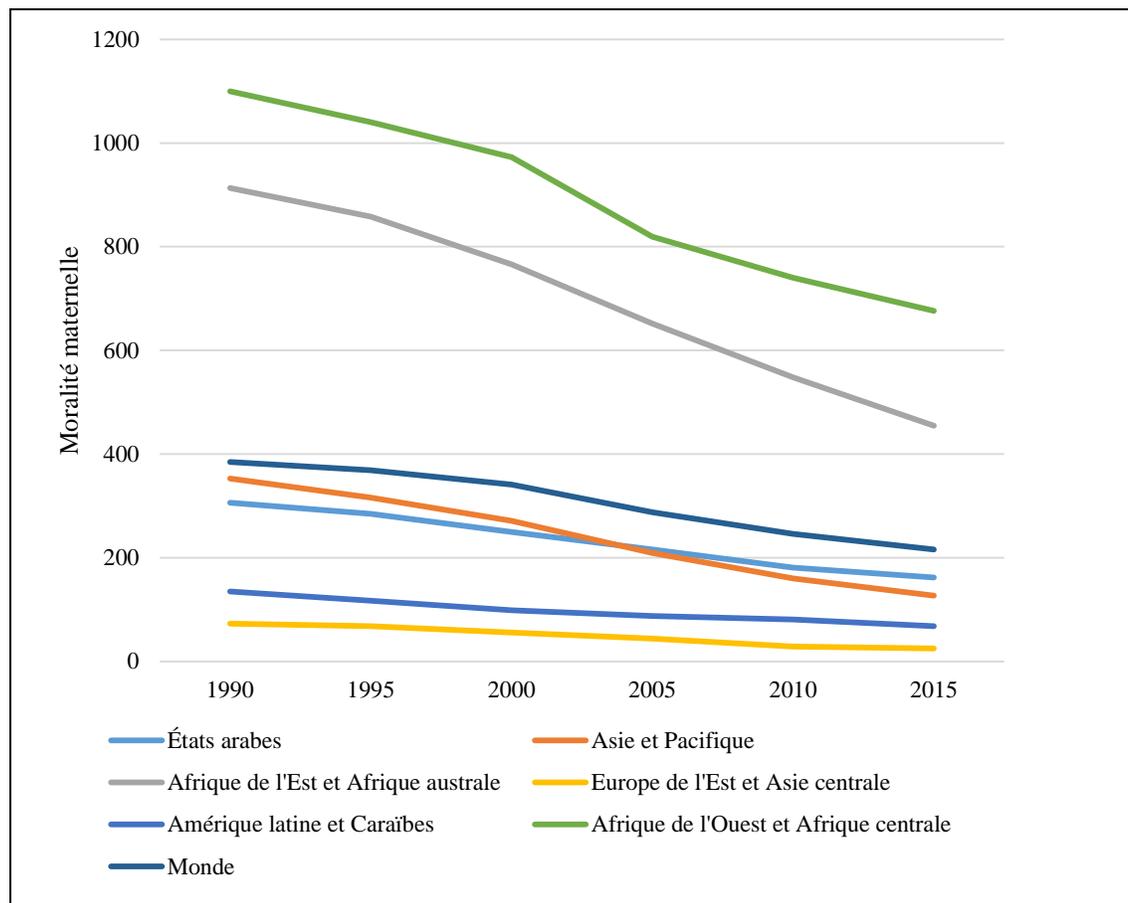
II. Évolutions récentes et nouvelles tendances

4. En 2016, les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont officiellement entrés en vigueur. Ce programme réaffirme les dispositions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, selon lesquelles l'être humain doit être au cœur du développement durable, plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité. Le Programme 2030 affirme, en outre, que les droits de l'homme, la dignité et l'inclusion doivent être la priorité de tous les cadres mondiaux pour le développement durable.

5. Le Programme 2030 s'inspire des objectifs du Millénaire pour le développement – le cadre mondial qui a guidé les efforts de développement menés en 2015. La communauté internationale a réalisé d'importantes avancées au titre de ce dernier, toutefois il reste encore un travail indispensable à accomplir.

6. L'extrême pauvreté a diminué de moitié et se situe à présent en dessous du seuil des 10 %. Toutefois, près de 800 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté. L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne représentent environ 80 % de ce nombre. La mortalité maternelle a diminué de 44 %, bien qu'environ 830 femmes décèdent encore chaque jour de causes de décès maternels évitables. Presque la totalité des décès maternels (99 %) a lieu dans les pays en développement. Plus de la moitié de ces décès se concentrent en Afrique subsaharienne, et près d'un tiers en Asie du Sud. Plus de la moitié des décès maternels se produisent dans des situations fragiles et de crise humanitaire. Le nombre de nouvelles infections à VIH a chuté de 3,5 millions, en 2000, à 2,1 millions, en 2013. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe représentent plus de la moitié de ces infections.

Figure 1
Tendances de la mortalité maternelle par région géographique du FNUAP



Source : Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015. Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies, 2015.

7. Les pratiques préjudiciables ont diminué, même si cette progression est lente, et inégale selon les régions. Le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans déclarant s'être mariées avant l'âge de 18 ans est passé de 32 %, dans les années 1990, à 26 %, en 2015. Toutefois, le taux de mariage d'enfants en Asie du Sud (44 %) et en Afrique subsaharienne (37 %) demeure à un niveau inacceptable. La violence sexiste reste également un problème. À travers le monde, 35 % des femmes ont déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou des violences sexuelles de la part d'un tiers. Dans certaines régions, quelque 38 % des femmes sont victimes des violences de leur partenaire intime. Les grossesses précoces constituent également un problème majeur. En 2015, on estimait que 15,3 millions d'adolescentes devaient accoucher. À ce rythme, ce chiffre devrait atteindre 19,2 millions d'ici à 2035.

8. À travers le monde, 64 % des femmes en âge de procréer, mariées ou vivant maritalement utilisaient un moyen de contraception en 2015. Toutefois, l'utilisation de contraceptifs était nettement inférieure dans les pays les moins avancés (40 %) et particulièrement bas en Afrique (33 %).

9. En outre, le vieillissement de la population est plus avancé dans les pays à revenu élevé, alors que les populations jeunes sont importantes dans les pays en

développement et dans les pays émergents, notamment en Afrique subsaharienne. Certains pays du nord connaissent des pénuries de main-d'œuvre, tandis que ceux du sud font face au chômage des jeunes et au sous-emploi. Ces conditions ont, dans certains cas, favorisé la migration et menacent la stabilité des ménages, des communautés et des pays, limitant ainsi la possibilité de mobiliser le dividende démographique.

10. Les situations d'urgence humanitaire, déclenchées par les crises politiques et les catastrophes naturelles, et exacerbées par les inégalités sociales et économiques, continuent de ravager le monde. Rien qu'en 2016, les urgences humanitaires ont touché 125,3 millions de personnes, soit une hausse de 81 % par rapport à 2014. Les Nations Unies rappellent que près de 1,2 million de personnes (dont 80 % de femmes et d'enfants) ont fui le Soudan du Sud, formant le plus important déplacement de réfugiés en Afrique.

11. Le développement continue de faire face à des contraintes économiques et les pressions sur les ressources s'intensifient, ralentissant ainsi la reprise économique suite à la récession qui a touché l'ensemble de la communauté internationale de 2007 à 2009. En 2016, l'économie mondiale a progressé d'à peine 2,2 %, le taux de croissance le plus faible depuis la récession. D'après l'Institute for Health Metrics and Evaluation, le financement global alloué à la santé maternelle a baissé, passant de 3,8 millions de dollars, en 2014, à 3,6 millions de dollars, en 2015.

Réponse du FNUAP à la situation mondiale

12. En réponse à la situation mondiale, le FNUAP a veillé à ce que l'amélioration de l'accès à la santé sexuelle et procréative et aux droits à la procréation se poursuive, notamment pour les femmes et les jeunes.

13. Le FNUAP a concentré ses efforts sur les résultats et les stratégies susceptibles d'avoir la plus grande incidence. Il a suivi les recommandations de l'examen quadriennal complet ainsi que celles du modèle d'activité du FNUAP, lequel distingue les modes d'intervention selon le contexte du pays. Dans les pays disposant de peu de besoins et d'une plus grande capacité à financer leurs propres interventions, les programmes du FNUAP donnent la priorité au plaidoyer, au dialogue politique et au conseil, plutôt qu'à la prestation de services. Dans les pays ayant des besoins importants et une faible capacité à financer leurs propres interventions, le FNUAP propose un ensemble d'interventions, notamment la prestation de services.

14. Le FNUAP a renforcé ses mesures d'austérité, mises en place en 2015, afin de s'adapter à la baisse de ressources. En 2016, il a gelé les salaires de 76 postes dans son siège. Il a également intensifié le recours aux partenariats afin d'œuvrer conjointement à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'obtention des résultats du plan stratégique.

III. Progrès et difficultés

A. Résumé des résultats clefs et des principales difficultés

15. Le FNUAP a évalué les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique en se fondant sur deux indicateurs : (a) l'évolution des indicateurs du plan stratégique; et (b) la réalisation des produits du plan stratégique, notamment les produits des interventions mondiales et régionales.

16. Le FNUAP a affiché des progrès constants dans la réalisation des résultats du plan stratégique. Vingt-deux indicateurs montraient que dix cibles étaient sur la

bonne voie, conformément aux prévisions du plan stratégique. Toutefois, sept indicateurs affichaient des résultats mitigés, trois enregistraient un retard et deux n'avaient pas bougé.

17. Le FNUAP a contribué à l'évolution des résultats par la réalisation les produits du plan stratégique. La figure 2 illustre certains des résultats clefs obtenus grâce à la réalisation de ces produits.

Figure 2
Résultats clefs obtenus par le FNUAP pour la période 2014-2016

 93 000 décès maternels ont été évités*	 113 millions de couples ont été protégés de grossesses non désirées pendant un an*	 35 millions de grossesses non désirées ont été évitées*	 11 millions d'avortements dangereux ont été évités*	 54 millions de bénéficiaires des services de planification familiale*
 39 217 réparations chirurgicales de fistules ont été financées**	 8,2 millions de grossesses et d'accouchements ont été assistés par 23 500 sages-femmes soutenues par le FNUAP****	 33,4 millions d'adolescents ont bénéficié de services intégrés de santé sexuelle et procréative**	 272 000 filles ont été sauvées de la mutilation génitale féminine***	 884 millions de dollars ont été économisés au niveau des coûts directs de soins de santé grâce à la distribution de contraceptifs*
 plus de 16 millions de femmes et de filles en situation de crise humanitaire ont bénéficié de services de santé sexuelle et procréative, et de prévention de la violence sexiste**	 903 maternités ont été installées sous des tentes ou dans des maisons en situation de crise humanitaire****	 1 232 dispensaires mobiles ont été mis à disposition en situation de crise humanitaire***	 915 espaces sécurisés ont été aménagés en situation de crise humanitaire***	 188 498 nouvelles infections à VIH et 8,3 millions d'infections sexuellement transmissibles ont été évitées grâce à la distribution de 16,5 millions de préservatifs féminins et de 1,024 milliard de préservatifs masculins****

* Estimations fondées sur les données fournies par Marie Stopes International Impact 2 et par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Les résultats potentiels sont calculés sur la base des services de planification familiale fournis.

** Rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP pour la période 2014-2016.

*** Rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP pour la période 2015-2016

**** Estimations du FNUAP.

18. Le plan stratégique actuel du FNUAP englobe 15 produits relatifs au développement. Chaque produit inclut un ou plusieurs indicateurs et, par conséquent, une ou plusieurs cibles annuelles correspondantes. Le FNUAP est responsable d'atteindre les cibles annuelles.

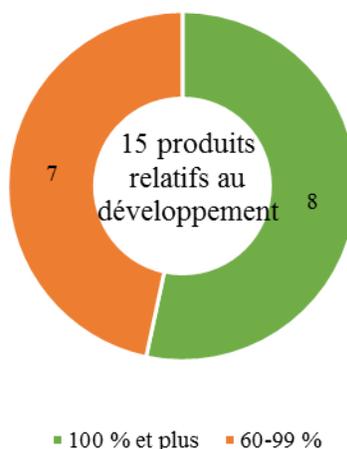
19. La réalisation d'un produit est évaluée en calculant la moyenne des taux de réalisation des cibles correspondantes : si la moyenne est de 100 % ou plus, le produit est considéré comme entièrement réalisé; si la moyenne se situe entre 99 et 60 %, le produit est alors considéré comme partiellement réalisé; enfin, un produit est considéré comme non réalisé si la moyenne est inférieure à 60 %.

20. En 2016, sur les 15 produits relatifs au développement, le FNUAP en a réalisé huit entièrement et sept partiellement. Contrairement à 2015, aucun produit n'a été classé dans la catégorie des produits non réalisés, comme l'indique la figure 3. En ce qui concerne l'efficacité et l'efficience organisationnelles, le FNUAP a réalisé deux produits entièrement et un produit partiellement. D'après les données de 2016, le FNUAP devrait réaliser entièrement 70 % des cibles finales de son plan stratégique (voir l'annexe 1 : Tableau de bord et indicateurs actualisés pour 2016).

21. En 2016, le Fonds s'était engagé à réaliser 40 produits dans le cadre de ses interventions mondiales et régionales. Il en a réalisé 29 entièrement, neuf partiellement et deux affichaient des moyennes inférieures à 60 % (voir l'annexe 3 : Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales).

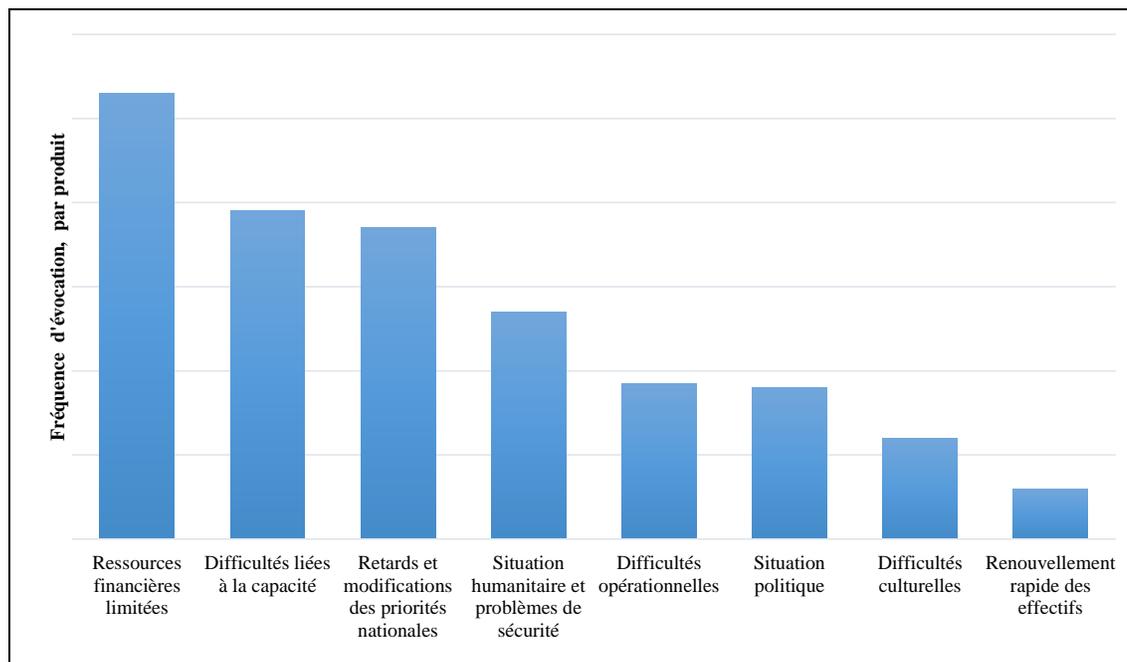
Figure 3

Réalisation des produits du plan stratégique (2016)



22. Les principales raisons entravant la réalisation complète des sept produits sont les suivantes : (a) des ressources financières limitées; (b) les capacités insuffisantes des partenaires d'exécution; (c) les retards et les modifications des priorités nationales; et (d) la situation humanitaire et sécuritaire (voir la figure 4). Le FNUAP a reconnu que ces difficultés constituaient un facteur de risque au titre de son processus de gestion du risque institutionnel. À cet effet, il met actuellement en œuvre les mesures de suivi et d'atténuation nécessaires.

Figure 4
Types de difficultés évoquées par les bureaux de pays du FNUAP



Source : Rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP (2016)

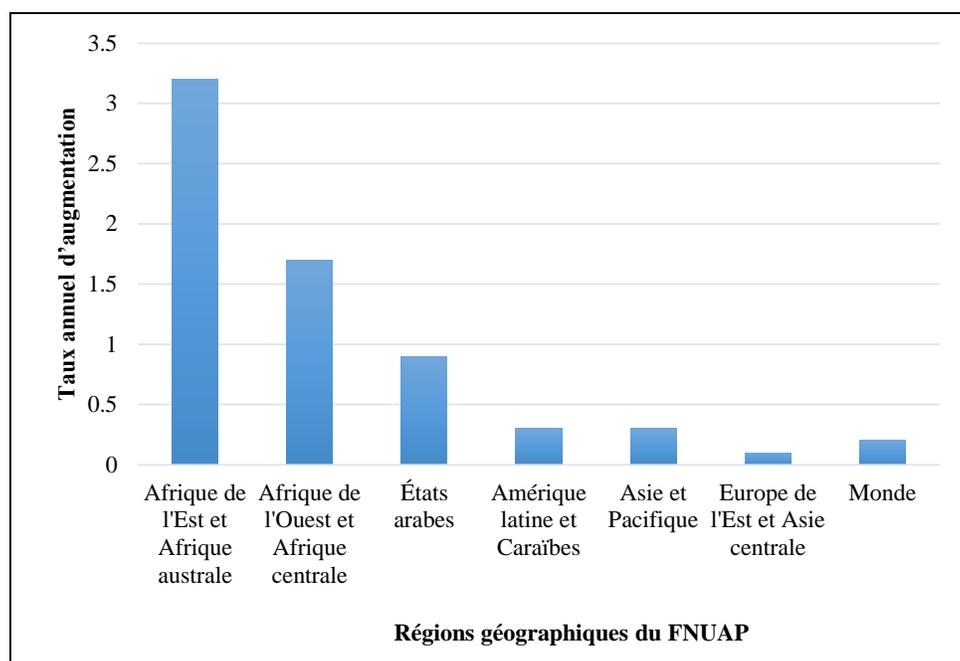
B. Résultats détaillés

23. Réalisation 1 : les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés.

24. Les indicateurs mesurant l'augmentation de la disponibilité et de l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et procréative présentent une évolution disparate bien qu'ils soient sur la bonne voie. Ceux mesurant l'utilisation de contraceptifs ont quant à eux peu évolué depuis 2014. Les indicateurs mesurant la disponibilité des contraceptifs (y compris l'absence de ruptures de stock) sont également sur la bonne voie, bien qu'ils évoluent lentement.

25. Les chiffres généraux concernant l'utilisation de contraceptifs masquent de grandes disparités au niveau régional et national, lesquelles revêtent de l'importance pour le FNUAP et son mandat. Comparée à des taux d'augmentation, dans l'ensemble, minimes, en Afrique subsaharienne, l'utilisation de contraceptifs a considérablement augmenté. La région comprend la plupart des pays ciblés par le programme d'approvisionnement du FNUAP, UNFPA Supplies, et certains des pays très en retard en matière d'utilisation de contraceptifs. La figure 5 illustre ces disparités.

Figure 5
Taux annuel de l'augmentation du taux de prévalence de la contraception, toutes méthodes confondues, par région



Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population, 2015. Les estimations et les projections des indicateurs de 2015 relatifs à la planification familiale sont fondées sur des modèles.

26. Sur cinq produits, le FNUAP en a réalisé trois entièrement et deux partiellement (voir le tableau 1).

Tableau 1
Tableau de bord de la réalisation 1

Produit	Résultats obtenus en 2015	Résultats obtenus en 2016
---------	---------------------------	---------------------------

Accroissement des moyens dont disposent les pays pour :

1. Fournir des services intégrés de santé sexuelle et procréative	●	●
2. Créer des environnements plus favorables; accroître l'offre et la demande de moyens de contraception modernes; améliorer la qualité des services de planification familiale	●	●
3. Fournir des services complets de santé maternelle	●	●
4. Mettre en œuvre des programmes de lutte contre le VIH	●	●
5. Assurer des services de santé sexuelle et procréative dans les situations de crise humanitaire	●	●

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2015</i>	<i>Résultats obtenus en 2016</i>
Total des dépenses liées aux réalisations, en millions de dollars	1.001,5	1.472,6
Dépenses liées aux interventions considérant l'égalité des sexes est comme l'objectif principal ou un objectif important, en millions de dollars	559,1	869,7

 100 % et plus
  60 % à 99 %
  moins de 60 %

27. Les principaux progrès réalisés au niveau des indicateurs sont les suivants : (a) 118 pays ont des directives et des protocoles s'appliquant à la prestation standard des services de santé sexuelle et procréative; (b) 81 pays ont des politiques réglementant la profession de sage-femme, conformes aux normes internationales; (c) 41 pays disposent de mécanismes de surveillance et de lutte contre la mortalité maternelle; (d) 102 pays disposent d'un système d'information de gestion logistique pour prévoir et surveiller les produits de base; et (e) 67 pays ont la capacité de mettre en place le Dispositif minimum d'urgence pour la santé sexuelle et procréative en situation d'urgence humanitaire (voir l'annexe 1 : Tableau de bord et indicateurs actualisés pour 2016, et annexe 4 : Compte rendu de l'action humanitaire et des activités de renforcement des capacités pour 2016).

28. Les indicateurs ayant donné lieu à la réalisation partielle de deux produits sont les suivants : (a) 47 pays seulement, sur les 51 ciblés, possédaient au moins une organisation communautaire dirigée par des professionnels du sexe; (b) 87 pays seulement, sur les 101 ciblés, disposaient d'un plan d'action chiffré relatif aux services intégrés de santé sexuelle et procréative, et (c) 59 pays seulement, sur les 86 ciblés, étaient arrivés à la phase de mise en œuvre de l'approche de programmation pour la promotion du préservatif en dix étapes.

29. Les programmes phares du FNUAP ont contribué à l'augmentation de l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative. Les rapports annuels de ces programmes rendent compte des points suivants :

a) Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle a contribué à faire baisser le taux de mortalité maternelle de 14 % dans 39 pays prioritaires soutenus par ce Fonds depuis 2010. Cela s'est traduit par une baisse du nombre annuel de décès maternels, qui est passé de 223 000, en 2010, à 205 000, en 2015.

b) UNFPA Supplies, un programme visant à faciliter la disponibilité et l'utilisation des moyens de contraception fondamentaux, notamment pour les femmes pauvres et marginalisées, a contribué à la hausse de la prévalence de la contraception et de la demande totale en la matière dans 46 pays ciblés (voir la figure 6). C'est principalement dans les pays ciblés par UNFPA Supplies que la prévalence de la contraception et la demande totale d'accès aux services de planification familiale ont considérablement augmenté.

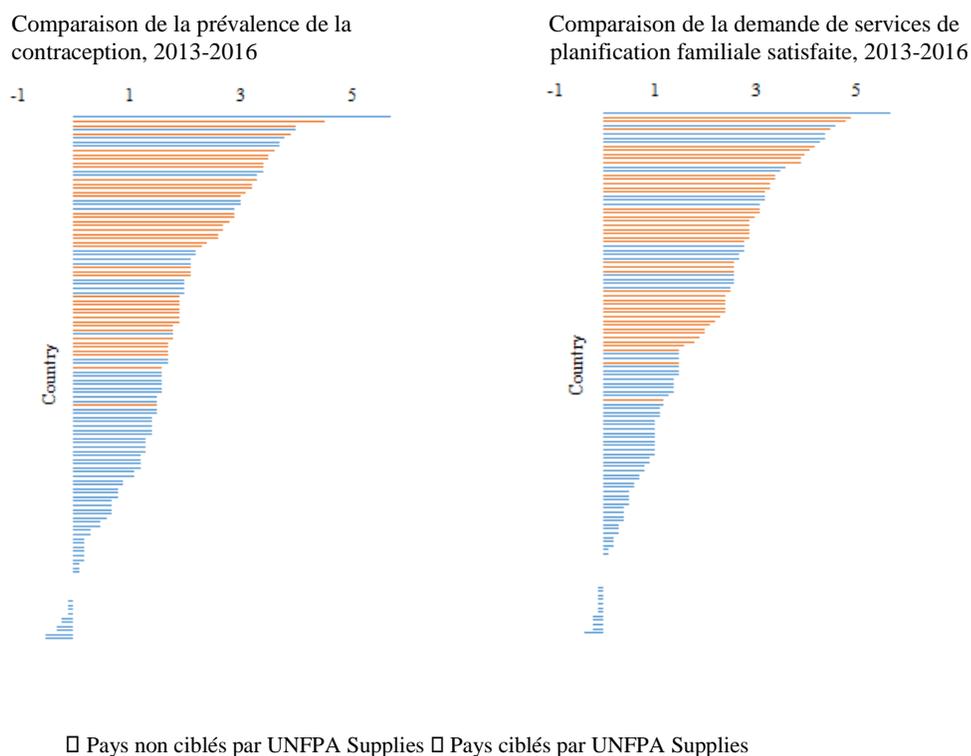
c) En 2016, première année de sa mise en œuvre, le programme phare de prévention des décès maternels en Afrique de l'Est et en Afrique australe a permis d'éviter environ 996 décès maternels et 358 000 grossesses non désirées dans la région.

d) La Campagne pour éliminer les fistules, une coalition dirigée par le FNUAP et réunissant plus de 90 partenaires, soutenait la nouvelle ambition des

Nations Unies, à savoir éliminer les fistules en l'espace d'une génération. Cette campagne a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du rapport du Secrétaire général visant à appuyer l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale (A/71/306) et a permis d'encourager l'adoption de la résolution 71/169 de l'Assemblée générale sur le renforcement de cette action. En 2016, le FNUAP a financé 39 217 réparations chirurgicales de fistules.

Figure 6

Hausse de la prévalence de la contraception et de la demande totale de services de planification familiale satisfaite pour la période 2013-2016 : comparaison entre les pays ciblés par UNFPA Supplies et les pays non ciblés par le programme



Source : Estimations de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, 2015.

30. Les partenariats établis dans le cadre des programmes mondiaux et régionaux ont contribué de façon déterminante à la réalisation des résultats dans le domaine de la santé sexuelle et procréative. Par exemple :

a) Entre 2012 et mi-2015, Family Planning 2020, le partenariat mondial visant à répondre à l'intégralité des besoins de planification familiale non satisfaits et dans lequel le FNUAP joue un rôle important, a permis à 30,2 millions de femmes et d'adolescentes supplémentaires d'utiliser un moyen de contraception moderne.

b) L'évaluation du programme conjoint du Partenariat H6, une collaboration entre l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Groupe de la Banque mondiale, le FNUAP, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui soutient dix pays d'Afrique subsaharienne, a conclu que cette initiative avait contribué au renforcement des systèmes de santé nationaux en fournissant des services intégrés de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente aux niveaux national et infranational.

c) L'Initiative Muskoka, un partenariat entre le FNUAP, l'OMS, ONU-Femmes et l'UNICEF, soutient le renforcement de la santé sexuelle et procréative, notamment la santé maternelle, dans huit pays francophones d'Afrique subsaharienne. Grâce au renforcement du réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence mis en place au Tchad, le taux de mortalité a diminué, passant de 10 % à 2,85 % dans les domaines couverts par le programme. Toutefois, les 82 districts des 19 régions sanitaires de la Côte d'Ivoire, l'un des huit pays ciblés par l'Initiative, ont signalé des décès maternels.

d) En partenariat avec l'OMS et la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), le FNUAP a élaboré un indice faisant ressortir les liens entre la santé sexuelle et procréative et la prise en charge du VIH. Cet indice, qui a été mesuré dans 60 pays, permet de cartographier la situation des pays et d'identifier les lacunes afin d'éclairer la prise de décisions et les interventions. Au Kenya, son utilisation a permis à 4 500 professionnelles du sexe et à 50 000 de leurs clients de bénéficier de services intégrés de santé sexuelle et procréative et de prise en charge du VIH en 2016.

31. Les innovations soutenues par le FNUAP ont également contribué à la hausse de l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative. En Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie, plus de 2 500 sages-femmes ont bénéficié d'une formation de soins vitaux dans 22 établissements reculés, à l'aide d'un dispositif portable d'apprentissage alimenté à l'énergie solaire. Plus de 150 000 jeunes ont accédé aux services des dispensaires mobiles soutenus par le FNUAP en Afrique australe, au Myanmar, au Nigéria et en Ouganda. Au Togo, l'utilisation d'un système d'information géographique a permis la création d'un réseau national de services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence. En Mongolie, l'utilisation d'un système de télémédecine à l'échelle nationale a permis d'augmenter l'accès des femmes vivant en milieu rural aux consultations de santé maternelle.

32. Les évaluations ont confirmé la contribution efficace des interventions du FNUAP à l'augmentation de l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative. Selon les conclusions de l'évaluation de l'appui du FNUAP à la planification familiale pour la période 2008-2013, le Fonds a joué un rôle de premier plan dans les domaines suivants : l'intégration de planification familiale à d'autres services; la coordination des activités de planification familiale et la revalorisation de l'image de cette dernière; le plaidoyer en faveur d'une approche de la planification familiale fondée sur les droits de la personne; et le renforcement de l'environnement favorable. Par ailleurs, l'évaluation de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes pour la période 2008-2015 a conclu que le Fonds avait contribué à l'augmentation de la disponibilité des services de santé sexuelle et procréative destinés aux adolescents et aux jeunes.

33. Les difficultés rencontrées dans ce domaine de réalisation sont les suivantes : (a) les barrières socioculturelles entravant l'accès des femmes et des jeunes aux services de santé sexuelle et procréative et aux informations en la matière; (b) le manque de formation nécessaire aux prestataires de soins de santé; (c) la mauvaise qualité de la prestation des services de santé sexuelle et procréative; (d) le manque de budget de nombreux plans d'action nationaux de surveillance et de lutte contre la mortalité maternelle; et (e) l'irrégularité du suivi du recrutement et de l'affectation des sages-femmes jeunes diplômées, notamment lorsqu'il n'existe pas de mécanisme standard de collecte de données de ce type.

34. Le FNUAP a tiré un certain nombre de leçons de son expérience : (a) le renforcement des systèmes de santé constitue une approche efficace pour favoriser l'augmentation de l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et procréative; (b) les approches communautaires sont fondamentales pour créer une demande en

faveur de services de santé sexuelle et procréative; (c) un équilibre entre l'offre et la demande est indispensable lors de la planification de la prestation de services intégrés; (d) l'intégration de la profession de sage-femme aux ressources humaines nationales dans le cadre de l'élaboration des politiques relatives aux professionnels de la santé est importante sur le plan de la formation, de la rétention et de l'affectation; et (e) l'aménagement d'espaces sécurisés pour les femmes, les jeunes filles et les équipes médicales mobiles sont des moyens efficaces d'étendre les services aux filles déplacées, déracinées et touchées par une crise.

35. Le FNUAP tiendra compte de ces enseignements lors de l'élaboration de son plan stratégique pour 2018-2021.

Réalisation 2 : dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services d'éducation complète à la sexualité et de santé en matière de sexualité et de procréation

36. Depuis 2014, des progrès ont été réalisés à de nombreux égards en ce qui concerne l'intégration de priorités ciblant les adolescents et les jeunes dans les cadres de développement. Les difficultés rencontrées par les jeunes et des adolescents sont désormais mieux prises en compte lors de l'élaboration des cadres de développement nationaux, régionaux et mondiaux.

37. Il ne fait aucun doute qu'à l'échelle mondiale, la priorité a été accordée aux questions intéressant les jeunes et les adolescents. La Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) prend en compte la disparité des progrès observés dans la réalisation des droits et des besoins des adolescents. À l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, plus de 40 partenaires ont approuvé un nouveau « Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire », sous la direction du FNUAP.

38. Au niveau régional, et avec le soutien du FNUAP, l'Agenda 2063 de l'Union africaine axe ses priorités sur l'investissement en faveur des adolescents et des jeunes, et a adopté une feuille de route visant à mobiliser le dividende démographique à l'échelle du continent. Au début de l'année 2016, suite aux efforts de plaidoyer du FNUAP et d'autres parties prenantes, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont affirmé leur détermination à placer les jeunes au cœur du développement durable. Cet engagement est particulièrement important en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, où près des deux tiers de la population ont moins de 24 ans.

39. À l'échelle nationale, les données des programmes du FNUAP indiquent que le nombre de pays disposant de lois et de politiques garantissant aux adolescents la possibilité d'exercer leurs droits est passé de 74, en 2013, à 100, en 2016. Afin de donner suite à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), et avec le soutien du FNUAP, 32 États ont pris, en 2016, des engagements politiques visant à accorder la priorité à la santé des adolescents, et notamment à l'amélioration de la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile.

40. Le FNUAP a réalisé des progrès constants en ce qui concerne les produits de son plan stratégique relevant de la réalisation 2. Bien qu'aucun des trois produits n'ait été entièrement réalisé, et que les résultats de 2016 soient légèrement inférieurs à ceux de 2015, tous les produits ont été réalisés à au moins 90 % (voir le tableau 2).

41. La raison pour laquelle les produits n'ont pas été entièrement réalisés peut être attribuée à trois cibles, qui ont été manquées de peu. Pour ce qui est du produit 6, le

nombre de pays ayant mis en place une plateforme participative visant à encourager l'accroissement de l'investissement en faveur des adolescents et des jeunes marginalisés, dans le cadre de programmes et de politiques de santé et de développement, est passé de 53, en 2013, à 94, en 2016, alors que l'objectif était de 105. S'agissant du produit 7, le nombre de pays dont l'éducation complète à la sexualité était alignée sur les normes internationales est passé de 39, en 2013, à 81, en 2016; l'objectif était de 85. Concernant le produit 8, le nombre de pays ayant mis en place des programmes de renforcement des ressources sanitaires, sociales et économiques pour venir en aide aux adolescentes exposées au risque d'un mariage précoce est passé de 29, en 2013, à 55, en 2016, alors que l'objectif était de 60.

42. Le manque de moyens financiers a constitué le principal obstacle à la réalisation de ces produits (notamment le n° 8). Les capacités insuffisantes ont également été citées comme l'une des raisons ayant entravé la réalisation du produit 7 sur l'éducation complète à la sexualité.

Tableau 2

Tableau de bord pour la réalisation 2

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2015</i>	<i>Résultats obtenus en 2016</i>
Accroissement des moyens dont disposent les pays pour :		
6. Mener des activités de plaidoyer fondées sur les faits et visant à prendre en compte les adolescents et les jeunes		
7. Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation complète à la sexualité		
8. Élaborer et mettre en œuvre des programmes complets à l'intention des filles marginalisées		
Total des dépenses liées aux réalisations, en millions de dollars	121	190
Dépenses liées à des interventions considérant l'égalité des sexes comme l'objectif principal ou un objectif important, en millions de dollars	69,6	115,7

 100 % et plus  60 à 99 %  moins de 60 %

43. Les partenariats et les plateformes du FNUAP mis en place aux niveaux mondial, régional et national ont permis de faire des questions intéressant les adolescents et les jeunes une priorité dans les cadres de développement. Au titre du Programme mondial pour accélérer la lutte contre le mariage d'enfants de l'UNICEF et du FNUAP, mis en œuvre dans 15 pays prioritaires, le Burkina Faso, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie ont élaboré des stratégies et des plans d'action nationaux pour lutter contre le mariage précoce, et en 2016, plus de

65 000 filles ont ainsi bénéficié de services de santé sexuelle et procréative ainsi que de connaissances en la matière.

44. En 2016, le FNUAP, en collaboration avec un réseau de jeunes atteints d'un handicap issus de toutes les régions, ont lancé l'Initiative WE DECIDE, laquelle cible la jeunesse et le handicap, et vise à protéger les droits des populations marginalisées, notamment des personnes vivant avec un handicap.

45. Dans la région Asie et Pacifique, Youth LEAD, une organisation dirigée par des jeunes ayant été fondée avec le soutien du FNUAP, est devenue totalement indépendante. Axée sur les populations jeunes exposées au risque du VIH ou affectées par le virus, elle est active dans 19 pays et témoigne du renforcement des capacités régionales à plaider pour que les questions touchant les adolescents et les jeunes se voient accorder la priorité dans les cadres de développement. En Asie de l'Est et du Sud, plus de 811 000 jeunes déscolarisés ont bénéficié d'une éducation à la sexualité dans le cadre du programme Safeguard Young People mis en œuvre par le FNUAP.

46. Au Libéria, les jeunes volontaires ont joué un rôle déterminant dans l'élimination de l'épidémie à virus Ebola. Ces jeunes ont été formés pour identifier rapidement les cas d'Ebola potentiels et alerter les autorités compétentes.

47. Le FNUAP a fait appel à des moyens innovants pour inciter les jeunes à contribuer à la consolidation de la paix et au renforcement de la résilience. En République arabe syrienne, à l'issue du projet d'appui aux jeunes entrepreneurs soutenu par le FNUAP et mis en œuvre dans le cadre du Fonds pour l'innovation, 180 jeunes déplacés à l'intérieur de leur propre pays ont reçu des offres d'emploi. En outre, 1 225 jeunes, notamment des adolescentes, ont bénéficié de ce projet.

48. Les faits suggèrent que les interventions du FNUAP ciblant les adolescents et les jeunes peuvent faire changer les choses. 84 % des pays dotés de plateformes participatives plaidant en faveur des jeunes et des adolescents marginalisés ont intégré les questions les intéressant dans les politiques nationales ciblant les jeunes (voir l'annexe 2 : Résultats par pays et études de cas illustrant la théorie du changement). L'évaluation de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes montre que le Fonds est un acteur de premier plan dans le domaine de la santé sexuelle et procréative des adolescents et qu'il a contribué à la création d'un environnement plus favorable à l'intégration prioritaire des questions touchant les adolescents et les jeunes aux niveaux mondial, régional et national.

49. Les difficultés rencontrées par le FNUAP dans l'intégration des questions intéressant les jeunes et les adolescents dans les plans de développement sont les suivantes : (a) l'absence d'indicateurs de résultats au niveau des cadres nationaux, empêchant d'évaluer les progrès accomplis et l'impact des interventions; (b) la baisse des ressources disponibles; et (c) les sensibilités culturelles à l'égard de la santé sexuelle et procréative ainsi que des droits des jeunes en matière de procréation, rendant difficile l'amélioration de la situation dans ce domaine.

50. Le prochain plan stratégique du FNUAP se concentrera sur : (a) le renforcement de la capacité nationale à suivre et évaluer les progrès; (b) l'évaluation de l'incidence des programmes et des politiques; et (c) la mobilisation des ressources et de l'appui afin de protéger et promouvoir les droits des adolescents et des jeunes, notamment ceux des adolescentes.

Réalisation 3 : la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles, et des droits liés à la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée

51. Les données disponibles indiquent une progression constante de l'égalité des sexes. L'Indice d'inégalité de genre est passé de 0,0449, en 2014, à 0,443, en 2015. La proportion de femmes estimant qu'il est justifié pour un mari ou un compagnon de frapper sa femme a décliné, passant de 47 %, en 2013, à 41 %, en 2016. Les données des programmes du FNUAP indiquent que le nombre de pays prenant en compte les droits en matière de procréation dans leurs plans d'action nationaux en faveur de l'égalité des sexes est passé de 45, en 2013, à 74, en 2016.

52. Le FNUAP a entièrement réalisé les trois produits relevant de la réalisation 3, ce qui représente une véritable avancée depuis 2015 (voir le tableau 3). Au niveau mondial, le FNUAP a été le chef de file de l'élaboration de méthodes de collecte de données relatives aux indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 des objectifs de développement durable, lesquels portent sur l'autonomisation des femmes et les obstacles juridiques entravant l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative. En 2016, le Fonds a poursuivi ses efforts de consolidation de la responsabilisation quant à la santé sexuelle et procréative et aux droits en la matière. Il a appuyé des institutions nationales de défenses des droits de l'homme dans 30 pays en enquêtant au niveau national sur l'exercice des droits liés à la procréation et du droit à la santé sexuelle et procréative. Par ailleurs, 71 pays disposaient d'un système opérationnel visant à suivre la mise en œuvre des recommandations et des obligations liées aux droits en matière de procréation et à en rendre compte.

53. Ces cibles ont été largement atteintes en 2016. Parmi les pays touchés par des crises humanitaires, 83 % (cible : 70 %) bénéficiaient d'un organe de coordination interorganisations fonctionnel en matière de violence sexiste, et ce, grâce au leadership et à la coordination du FNUAP. Dans 29 pays (cible : 19 pays), les organisations de la société civile ont mis en œuvre des mécanismes de reddition de compte visant à protéger des droits liés à la procréation des femmes, des filles et des populations clefs et marginalisées. Quatre-vingt-dix pays (cible : 84 pays) avaient inclus la prévention, la protection et la lutte contre les violences sexistes dans leurs programmes nationaux de santé sexuelle et procréative.

Tableau 3

Tableau de bord pour la réalisation 3

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2015</i>	<i>Résultats obtenus en 2016</i>
9. Mettre au point des systèmes internationaux et nationaux de protection des droits en matière de procréation		
10. Prévenir la violence sexiste et les pratiques néfastes		
11. Mobiliser les organisations de la société civile		
Total des dépenses liées aux réalisations, en millions de dollars	209,2	318,1

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2015</i>	<i>Résultats obtenus en 2016</i>
Dépenses liées aux interventions considérant l'égalité des sexes comme l'objectif principal ou un objectif important, en millions de dollars	189,5	280,9



54. Les partenariats et autres instruments ont largement contribué à la réalisation de ces résultats. Grâce au programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines, cette pratique a été érigée en infraction dans 13 des 17 pays prioritaires du programme. 70 % de ces pays ont mis en place une ligne budgétaire consacrée à la mise en œuvre des politiques de prévention de la mutilation génitale féminine. Entre 2014 et 2016, 1,5 million de filles et de femmes ont bénéficié de services de protection et de prise en charge offerts par le programme, et 5 600 communautés ont déclaré avoir abandonné les mutilations génitales féminines.

55. En 2016, le FNUAP et ONU-Femmes, en collaboration avec l'OMS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont piloté le Programme conjoint des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.

56. Le FNUAP a continué à soutenir la mobilisation des hommes et des garçons pour faire progresser l'égalité des sexes. Il a travaillé avec les organisations de la société civile de 47 pays (cible : 43 pays) afin d'appuyer l'institutionnalisation des programmes visant à mobiliser les hommes et les garçons pour défendre les questions liées à l'égalité des sexes et promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation.

57. En Afghanistan, le FNUAP a favorisé les dialogues communautaires dans 25 provinces afin de mobiliser les hommes et les garçons dans la promotion de l'égalité des sexes. Des efforts similaires ont été déployés au Cambodge, en Ouganda et au Soudan du Sud. En Géorgie, le FNUAP a appuyé la mise au point d'une émission télévisée innovante et populaire intitulée « Pères », laquelle remettait en question les rôles traditionnellement dévolus aux femmes et aux hommes au sein des familles. Cette émission a contribué à ce que ces questions soient reconnues et prises en compte par le gouvernement dans son programme national de développement.

58. Le FNUAP a rencontré de nombreuses difficultés lors de la mise en œuvre de la réalisation 3, notamment les suivantes : (a) les obstacles socioculturels à l'égalité des sexes et à l'élimination des pratiques néfastes; (b) l'accès limité aux populations marginalisées, et (c) le manque de prise en compte des causes structurelles sous-jacentes des inégalités entre les sexes, notamment celles conduisant à la violence sexiste. Le FNUAP veillera à remédier à ces difficultés dans son prochain plan stratégique.

Réalisation 4 : les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative, les droits liés à la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes

59. En 2016, le FNUAP a réalisé des progrès modestes mais réguliers dans l'augmentation de la disponibilité des données démographiques de haute qualité sur les dynamiques des populations, visant à éclairer les cadres de développement et les politiques nationales et internationales.

60. Le nombre de pays ayant, au cours des dix dernières années, réalisé, analysé et diffusé au moins un recensement de bonne qualité suivant les normes et les recommandations internationales est passé de 104, en 2014, à 112, en 2016. Le nombre de pays ayant réalisé des enquêtes nationales auprès des ménages au cours des cinq dernières années, dont les résultats peuvent contribuer aux estimations démographiques et aux indicateurs relatifs à la santé sexuelle et procréative, est passé de 89, en 2015, à 97, en 2016. Par ailleurs, le nombre de pays ayant évalué les interventions stratégiques qu'ils ont menées en faveur de la santé sexuelle et procréative ainsi que des adolescents et des jeunes a augmenté de 66, en 2014, à 92, en 2016.

61. S'agissant de l'utilisation de données probantes pour éclairer les cadres et les politiques de développement, la quasi-totalité des plans nationaux de développement approuvés en 2016 prenait en compte les dynamiques démographiques. La République dominicaine a notamment intégré 38 indicateurs du Consensus de Montevideo sur la population et le développement dans son plan national pluriannuel pour 2017-2020 applicable au secteur public. On compte plusieurs autres exemples : (a) la stratégie nationale de développement du Tadjikistan pour 2016-2030; (b) le programme de développement durable à l'horizon 2030 de la Mongolie, qui a été approuvé par le parlement en 2016; et (c) le onzième plan national de développement du Botswana pour 2017-2023, qui compte un chapitre consacré à la population et au développement.

62. En 2016, le FNUAP a entièrement atteint les cibles de deux des quatre produits du plan stratégique (voir le tableau 4), à savoir : (a) le renforcement des capacités nationales à produire et à diffuser des données ventilées de qualité; et (b) l'augmentation de la disponibilité des données résultant d'analyses pointues et approfondies.

63. En 2016, la proportion de pays s'étant appuyés sur l'assistance technique qu'ils ont reçue de la part du FNUAP pour étayer les évaluations des besoins en situation de crise humanitaire à l'aide de données démographiques a augmenté, passant de 69 %, en 2013, à 77 %, en 2016 (cible : 75 %). Le nombre d'organismes nationaux de statistique disposant de capacités institutionnelles pour analyser et utiliser des données ventilées relatives aux adolescents et aux jeunes est passé de 69, en 2013, à 103, en 2016. Grâce au soutien du FNUAP, les profils nationaux des 48 pays les moins avancés comprennent des indicateurs relatifs aux dividendes démographiques.

64. Deux produits ont été partiellement réalisés, principalement parce que la mise en œuvre de l'analyse de la situation démographique et l'application des procédures de suivi et d'évaluation sont des activités nécessitant des moyens importants.

Tableau 4
Tableau de bord pour la réalisation 4

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2015</i>	<i>Résultats obtenus en 2016</i>
12. Renforcer la capacité nationale à produire et à diffuser des données ventilées de qualité		
13. Accroître la disponibilité des données résultant d'analyses pointues et approfondies		
14. Renforcer la capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques fondées sur le respect des droits		
15. Renforcer la capacité nationale à utiliser les données et les résultats d'analyses pour suivre et évaluer les politiques nationales		
Total des dépenses liées aux résultats, en millions de dollars	245,3	335,3
Dépenses liées aux interventions considérant l'égalité des sexes comme l'objectif principal ou un objectif important, en millions de dollars	87,5	120,0

 100 % et plus
  60 à 99 %
  moins de 60 %

65. Le FNUAP a accompli des progrès dans le renforcement de la capacité des États membres à recenser au sein de leur pays respectif les populations accusant d'un retard dans la réalisation des objectifs de développement durable. En 2016, neuf équipes de pays ont été formées pour effectuer des estimations dans de petites zones. En 2016, 29 pays ont réalisé au moins une cartographie illustrant les inégalités au niveau infranational. Ces cartes ont été communiquées aux décideurs politiques.

66. Le FNUAP a renforcé sa capacité régionale à aider les pays à mesurer et suivre les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable. En 2016, 73 pays disposaient d'un plan pour produire, diffuser et communiquer les 16 indicateurs des objectifs de développement durable intéressant le FNUAP : 63 % de ces pays intégraient la mortalité maternelle dans leur plan; 56 % prenaient en considération les accouchements assistés par un personnel qualifié; et 74 % tenaient compte du taux de natalité chez les adolescentes.

67. Le FNUAP s'est appuyé sur des partenariats et des stratégies innovantes pour atteindre les résultats relevant de la réalisation 4.

68. Concernant la formation de groupes de travail régionaux sur les indicateurs des objectifs de développement durable axés sur la population dans la région des États arabes, le FNUAP a établi des partenariats avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, ainsi qu'avec plusieurs commissions régionales de statistique, dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités. Pour ce qui est de la mobilisation du dividende démographique, le FNUAP a consolidé ses partenariats avec la Banque

africaine de développement, l'Union africaine et le Bureau d'information démographique. Ces collaborations ont permis de renforcer les efforts dans les domaines suivants : (a) les indicateurs nationaux et infranationaux sur l'autonomisation, l'éducation et l'emploi; (b) la formation sur les comptes de transfert nationaux; et (c) les typologies nationales des dividendes démographiques.

69. Le FNUAP s'est appuyé sur des partenariats pour soutenir les activités de recensement. Il a contribué à la mise au point des recensements de 2020 grâce à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recensement qui lui est propre et à la création du Comité international de coordination des recensements (International Committee on Census Coordination), en partenariat avec la Division de statistique des Nations Unies et le Bureau du recensement des États-Unis (United States Census Bureau). Dans certains pays, notamment ceux présentant un terrain difficile, les activités de recensement de grande envergure et logistiquement complexes ont pu être réalisées grâce aux partenariats, lesquels ont notamment permis au FNUAP de rémunérer des recenseurs au Myanmar, où les banques n'opéraient pas dans toutes les zones géographiques.

70. Le FNUAP a aidé le Lesotho à mettre en place un projet innovant : le premier recensement démographique numérique de la série de 2020 réalisé dans la sous-région. Le Fonds a supervisé un autre projet en Afghanistan (où le dernier recensement datait de 1979) qui utilisait l'imagerie satellitaire pour estimer la densité de population.

71. L'évaluation de l'appui du FNUAP aux recensements de la population et du logement afin d'éclairer les prises de décision et la formulation de politiques, publiée en 2016, indique que le Fonds a joué un rôle déterminant, à la fois en tant qu'animateur et garant, dans les activités de recensement, et que l'appui au recensement de 2010 a largement contribué à renforcer la capacité nationale des bureaux nationaux de statistique.

72. L'évaluation de l'appui du FNUAP a mis en exergue trois points forts : (a) son assistance technique de qualité; (b) la crédibilité qu'il a apportée aux recensements; et (c) son rôle de fédérateur. Bien que la production et la disponibilité des données aient fait l'objet d'un grand intérêt et se soient révélées efficaces, l'utilisation des données s'est avérée plutôt faible. La nouvelle stratégie de recensement du FNUAP en vue de la série de 2020 accordera donc une attention particulière à ce point. L'appui aux recensements accordé aux organismes nationaux de statistique a en outre affaibli la coordination générale, car il est axé sur la demande; une difficulté résolue par la création du Comité international de coordination des recensements. Afin d'inciter à déployer davantage de moyens pour l'utilisation des recensements et d'autres données démographiques, le FNUAP a élaboré une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources visant à renforcer les écosystèmes de données démographiques.

IV. Efficacité et efficacité organisationnelles

73. En 2016, le FNUAP a poursuivi ses progrès dans le renforcement de l'efficacité et de l'efficacité organisationnelles. Il a entièrement réalisé deux produits : (a) l'amélioration de l'assurance qualité, du suivi et de l'évaluation; et (b) le renforcement de la capacité d'adaptation grâce à l'innovation, au partenariat et à la communication. Le produit relatif à l'amélioration de la mobilisation, la gestion et l'alignement des ressources n'a été que partiellement réalisé, principalement parce que les cibles relatives à la mobilisation des ressources n'ont pas été atteintes.

74. Afin de consolider l'efficacité et l'efficience du nouvel environnement opérationnel, un examen continu des pratiques de fonctionnement et des structures de soutien aux programmes est en cours de réalisation au niveau des sièges et sur le terrain. Un nouveau regard est porté sur le partenariat et la collaboration avec le secteur privé. Par ailleurs, une initiative de transformation exhaustive du secteur des technologies de l'information et de la communication a été lancée en 2016, afin de renforcer la qualité de la programmation, de remédier à la fragmentation des systèmes, ainsi que de renforcer la gestion des connaissances et l'utilisation des analyses d'activité, et ce, en vue d'orienter la prise de décision et de répondre à la hausse de la demande en faveur de la précision de la reddition de compte et du resserrement des liens résultats-ressources.

Tableau 5

Tableau de bord des résultats obtenus en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles

<i>Produit</i>	<i>Résultats obtenus en 2015</i>	<i>Résultats obtenus en 2016</i>
1. Améliorer l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation		
2. Améliorer la mobilisation, la gestion et l'alignement des ressources		
3. Renforcer la capacité d'adaptation grâce à l'innovation, au partenariat et à la communication		
Total des dépenses liées à l'efficacité et à l'efficience, en millions de dollars	321,6	482,9

 100 % et plus
  60 à 99 %
  moins de 60 %

Réalisation 1 : Renforcer l'efficacité des programmes grâce à l'amélioration de l'assurance qualité, du suivi et de l'évaluation

75. Le FNUAP a réalisé la plupart des cibles de 2016 visant à consolider l'efficacité des programmes. Les objectifs ont ainsi été atteints concernant les points suivants : (a) le nombre de programmes de pays notés comme satisfaisant; (b) les descriptifs des programmes de pays ayant satisfait aux normes de qualité; (c) le nombre de programmes de pays ayant dûment suivi 90 % d'indicateurs relatifs aux programmes, et (d) le nombre d'évaluations institutionnelles et de programmes réalisés comme prévu.

76. Les cibles ont également été atteintes en ce qui concerne l'intégration de l'égalité des sexes et la continuité des activités de développement et d'aide humanitaire dans les programmes.

77. En revanche, la cible relative aux actions mises en œuvre suite aux recommandations de l'évaluation n'a pas été atteinte; d'une part parce qu'elle était trop ambitieuse et, d'autre part, en raison de difficultés logistiques dues au nouveau système de suivi du FNUAP.

78. Le FNUAP a continué de renforcer ses opérations et ses programmes, notamment par l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation de ses activités avec celles du système des Nations Unies ainsi que par le recours accru à la

coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, conformément à l'examen quadriennal complet. Le Fonds a atteint la cible relative à la contribution au système de coordonnateurs résidents, et a poursuivi ses avancées concernant l'utilisation des normes et des outils communs des Nations Unies. En 2016, 98 % des pays ciblés par les programmes du FNUAP ont appliqué les normes et les outils communs de gestion axée sur les résultats. 75 % de pays ciblés par les programmes ont recouru au modèle de coopération sud-sud (cible : 62 %).

79. Le FNUAP a joué un rôle actif dans le groupe interorganisations créé dans le but d'harmoniser les approches du plan stratégique entre les organismes des Nations Unies chargés d'élaborer les plans stratégiques. Il dirige le sous-groupe sur l'harmonisation des approches de gestion axée sur les résultats. Le Fonds a également contribué à l'élaboration des directives du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment concernant les informations relatives à la théorie du changement et au suivi en temps réel.

80. Les évaluations indépendantes ont confirmé que les programmes du FNUAP sont ciblés et efficaces.

81. L'évaluation de l'architecture de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2017 et l'examen à mi-parcours ont constaté que l'objectif du plan stratégique, appelé « cible », et les quatre résultats avaient renforcé l'objectif des programmes du FNUAP. Les nouveaux programmes de pays sont mieux ciblés : sur 67 programmes de pays approuvés au cours de la période 2014-2016, 55 (81 %) comptent moins de produits que leurs prédécesseurs.

82. Pour ce qui est de l'efficacité, comme indiqué dans les résultats respectifs du plan stratégique, les évaluations des programmes de pays menées entre 2014 et 2016 ont révélé que la majorité de ces programmes avaient été efficaces. Par ailleurs, tous les programmes de pays ont été jugés adaptés au contexte de chaque pays et à la cible stratégique du FNUAP. Un examen des agences de développement multilatérales mené en 2016 a classé le FNUAP parmi les organismes « satisfaisants » concernant le critère de l'efficacité organisationnelle.

83. Les améliorations mentionnées ci-dessus, lesquelles portent sur la qualité de la programmation, sont dues à l'introduction de politiques et de directives plus strictes, à des outils de programmation plus solides, au renforcement de la capacité de la main-d'œuvre, et à des systèmes de supervision et d'assurance qualité plus rigoureux. Le comité d'examen des programmes du FNUAP a continué à améliorer la qualité des descriptifs de programmes de pays. Grâce à la formation et au soutien, les personnels sont désormais capables d'utiliser le système mondial de programmation et le système d'information stratégique du FNUAP. Le premier vise à renforcer la gestion des plans de travail au niveau du siège et sur le terrain, afin de planifier et gérer les activités de mise en œuvre des programmes. Le second permet au FNUAP de planifier, suivre et communiquer les résultats des programmes. En 2016, 97 % des bureaux de pays ont déclaré avoir reçu un soutien efficace de la part des bureaux régionaux du FNUAP.

84. Malgré ces améliorations, le FNUAP reconnaît qu'il doit investir davantage dans les domaines suivants : (a) la promotion de la planification des résultats axée sur le risque; (b) l'amélioration de l'assurance qualité; et (c) l'utilisation de données probantes dans la prise de décision. Afin de soutenir ces investissements, et dans le cadre de son plan de renforcement des capacités, le Fonds fournit des orientations sur la théorie du changement en vue de la planification des programmes de pays.

Réalisation 2 : Améliorer la mobilisation, la gestion et l'alignement des ressources en accordant une plus grande priorité à l'efficacité-coût et à la gestion systématique des risques

85. Au début de l'année 2016, le FNUAP a été informé que certaines des ressources provenant des donateurs principaux seraient réaffectées à la résolution des difficultés émergentes, une décision influant directement sur les ressources allouées au Fonds. En outre, l'instabilité permanente des taux de change des principales monnaies par rapport au puissant dollar des États-Unis a une incidence négative sur les ressources du FNUAP.

86. En 2016, les revenus du FNUAP tirés des contributions principales et cofinancées s'élevaient à 842 millions de dollars, soit 251 millions de moins (-23 %) que la cible du plan stratégique pour l'année 2016 (1,093 millions). Les revenus tirés des contributions ont diminué de 130 millions de dollars (soit 13 %) par rapport à l'année 2015, passant de 972 millions à 842 millions de dollars. Le FNUAP a maintenu une base importante de donateurs, qui compte 123 États membres. Le total des revenus issus des contributions pour les ressources régulières s'élevait à 353 millions de dollars : 97 % de ce montant provenaient des donateurs traditionnels et 3 % d'autres donateurs. La contribution totale au titre des revenus de cofinancement s'élevait à 489 millions de dollars.

87. Au cours de l'année 2016, le FNUAP a enregistré un déficit important de revenus par rapport aux objectifs approuvés par son Conseil d'administration. Dans le cadre de sa responsabilité financière, le FNUAP a assuré un suivi continu du niveau prévu de revenus issus des ressources régulières et a adapté en conséquence la distribution planifiée des ressources. Le FNUAP s'est entretenu régulièrement avec le Conseil d'administration au sujet de la situation financière. L'examen à mi-parcours du budget intégré pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3) soulignait la dotation insuffisante du budget institutionnel et des interventions mondiales et régionales.

88. Les commissaires aux comptes ont formulé une opinion sans réserve sur les états financiers du FNUAP en 2016 et ce dernier a réduit le pourcentage des avances au titre du compte du fonds de fonctionnement qui restaient à recouvrer de 0,5 %, affichant une baisse régulière sur les cinq dernières années.

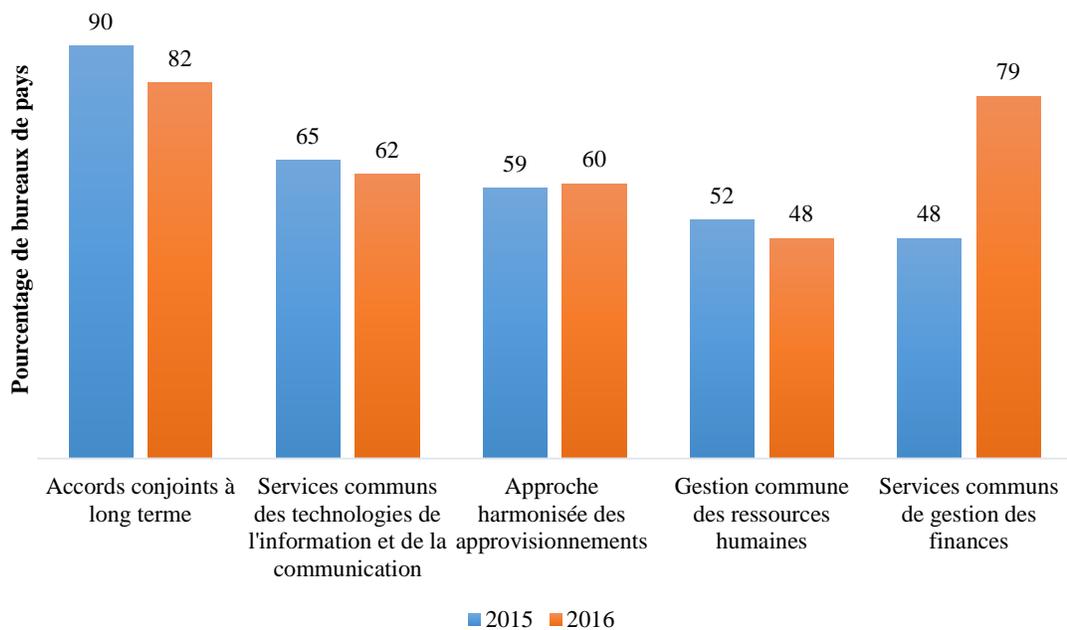
89. LE FNUAP s'est engagé à contribuer à l'harmonisation et à la simplification des pratiques de fonctionnement au sein du système des Nations Unies, conformément à l'examen quadriennal complet. En 2016, en sa qualité de coprésident du Groupe de contrôle de la gestion fiduciaire du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le FNUAP a soutenu le système de financement par intermédiation et les révisions afférentes dans les politiques de financement du Groupe pour le développement, ainsi que la promotion des approches de financement conjoint.

90. Le FNUAP a mis à disposition de toutes ses unités administratives une approche harmonisée de transferts de fonds en espèces, en appliquant une stratégie axée sur le risque dans le cadre des activités menées avec les partenaires d'exécution. Le FNUAP a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD et l'UNICEF afin d'harmoniser les directives relatives à l'approche de transfert de fonds en espèces et d'établir des accords à long terme avec des prestataires de services tiers pour appuyer la mise en œuvre de l'approche. Par l'intermédiaire du GNUD, le FNUAP a œuvré à la création d'ensembles de services communs et a appuyé la mise en œuvre de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement. En 2016, le Fonds a atteint la neutralité climatique pour la seconde année

consécutive, très en avance sur la date limite de 2020 suggérée par le Secrétaire général des Nations Unies.

Figure 7

Bureaux de pays ayant mis en œuvre les services communs des Nations Unies



Source : Rapports annuels des bureaux de pays, 2015 et 2016.

91. En partenariat avec le PNUD et l'UNICEF, le FNUAP a piloté un projet, élaboré par les Nations Unies, de partage du parc automobile pour une efficacité accrue. Cette mesure, une fois entièrement opérationnelle, permettra de réduire les coûts annuels du FNUAP de 1,1 million de dollars, grâce à la réduction du parc automobile. La diminution du nombre de véhicules aidera également le FNUAP à réduire son empreinte carbone. Entre 2014 et 2015, le Fonds a réduit ses émissions de 1,02 tonne d'équivalent CO² par tête.

92. En 2016, le FNUAP a démarré un second cycle d'évaluation de la gestion du risque institutionnel au moyen de registres des risques simplifiés, d'une meilleure gouvernance et d'une plateforme d'application en ligne améliorée. Le FNUAP a également revu son cadre de contrôle interne et y a intégré les pratiques optimales, les principes généralement admis et les exigences requises dans le domaine des contrôles internes, notamment l'alignement sur le modèle des « trois lignes de défense ».

93. Le FNUAP se situe toujours parmi les premiers organismes des Nations Unies qui rendent compte à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. En 2016, le Fonds a lancé avec un consortium de partenaires de développement un projet pilote tirant profit de l'Initiative sur la transparence pour démontrer le suivi des activités financées par des fonds communs à travers des organismes multilatéraux.

Réalisation 3 : Renforcer la capacité d'adaptation grâce à l'innovation, au partenariat et à la communication

94. Le FNUAP a renforcé ses partenariats avec le secteur privé et les fondations. En 2016, il a signé 72 nouveaux accords avec des partenaires du secteur privé. Ses revenus issus du secteur privé ont enregistré une hausse de 11 % par rapport à 2015, passant de 10,3 millions à 11,5 millions de dollars. En 2016, 51 % des pays ont élaboré et mis en œuvre des plans de partenariat exhaustifs.

95. Le FNUAP a poursuivi ses investissements dans l'innovation. En 2016, le Fonds pour l'innovation a approuvé 11 nouveaux projets d'innovation, élevant le nombre de projets à un total de 29, couvrant les six régions géographiques. Une évaluation formative externe a été commandée en 2016. Ses conclusions préliminaires indiquent que les initiatives d'innovation ont suscité un élan important au sein du FNUAP. La faisabilité et la possibilité de reproduction et/ou d'élargissement à grande échelle de plusieurs projets ont été prouvées.

96. Malgré ces avancées, de nombreuses difficultés subsistent. Le FNUAP poursuivra ses efforts pour devenir un organisme d'innovation en dépit des ressources humaines limitées, des données manquantes et des ressources réduites. Il continuera à innover en élargissant ses partenariats, en remédiant aux goulets d'étranglement et en réalisant un suivi en temps réel.

97. Le FNUAP a continué d'étendre sa présence médiatique au niveau mondial. En 2016, il a, en moyenne, été mentionné plus de 600 fois par mois dans des médias influents. Sa page Facebook a reçu 3 millions de « J'aime ». En outre, son compte Twitter compte à présent environ 130 000 abonnés.

VI. Éléments de décision

98. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

a) prendre note des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2016 (DP/FPA/2017/4 [Part I, Part I/Add.1 et Part II]);

b) noter avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017.